

DEMANDE DE PASSEPORT MOBILITE ETUDES

Identité du bénéficiaire

Mme Mlle M

NOM :

Prénom(s) :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité : Province d'origine : Nord Sud Iles

Adresse en Nouvelle Calédonie : BPCode Postal Ville.....

.....

☎ : ✉ : Adresse mèl :

☎ : en métropole (si connu): ✉ :

Les pièces à fournir

Pour la première demande :

- Une photo d'identité à coller sur la première page du dossier en haut à droite
- La copie du passeport du bénéficiaire en cours de validité
- La copie du livret de famille (parents et enfants)
- Un justificatif de résidence en Nouvelle Calédonie (facture eau, électricité, attestation logeur...)
- Le dernier avis d'imposition complet, du foyer fiscal auquel le bénéficiaire est rattaché, copie de la déclaration (en cas de situations particulières, couples non mariés, enfants à la charge d'un des parents...)
- Le justificatif d'inscription en formation supérieure (préinscription ou certificat de scolarité en métropole)
- L'attestation de saturation ou de refus uniquement si la formation choisie existe localement
- La notification définitive du CROUS (Bourse de l'Etat) - (notification conditionnelle lors d'une première demande)
- Le justificatif d'une bourse locale (province, territoire, ou autres)
- Les derniers bulletins de terminale ou de la dernière année d'études supérieures suivie
- Justificatif de scolarité et/ou de réussite des années d'études supérieures déjà effectuées en NC ou en métropole.

CHAQUE ANNEE VOUS DEVEZ FOURNIR

- Le certificat de scolarité de la nouvelle année universitaire
- Le dernier avis d'imposition complet du foyer fiscal auquel le bénéficiaire est rattaché.
- La notification définitive de bourse Crous de l'année universitaire concernée et le justificatif de bourse locale.
- Les résultats de l'année précédente si vous vous réorientez ou de l'année en cours si vous redoublez.

Date : / /

Signature de l'étudiant bénéficiaire ou du représentant légal

Etudes et aides

➤ Avez-vous fait une demande de bourse provinciale ou territoriale ? Oui Non

Si oui, laquelle ?

- Province Sud L'avez-vous obtenue ? (justificatif à fournir)
- Province Nord Oui Non
- Province îles
- Parcours Individualisé de Formation La commission a eu lieu ou aura lieu le :
- BAS
- Cadres Avenir
- Autres.....

➤ Avez-vous fait une demande de bourse d'Etat pour l'enseignement supérieur ou agricole ?

- Oui Non L'avez-vous obtenue ? (justificatif à fournir)
- Oui Non
- CROUS échelon : Statut En cours de traitement
- Agricole Notification conditionnelle
- Notification définitive

Année	Classe Série Discipline	Etablissement	Diplôme obtenu
	Terminale		
SCOLARITE SUPERIEURE EFFECTUEE APRES LE BACCALAUREAT			

Préciser la formation choisie, le parcours d'études envisagées et le nombre d'années prévues :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Autres remarques

.....

.....

.....

Les aides Passeport Mobilité Etudes

- **Une aide de 100 %** sur le coût du titre du transport aérien, pour les étudiants de l'enseignement supérieur boursiers sur critères sociaux de l'Etat (CROUS).
- **Une aide de 50%** sur le coût du titre du transport aérien, sous réserve que le quotient familial, du foyer fiscal auquel est rattaché le bénéficiaire, ne dépasse pas 3.1738.734 FCFP (Revenu annuel /nombre de parts fiscales).

Le mode opératoire de calcul est fait sur le dernier **avis d'imposition** délivré par les services fiscaux, en prenant en compte le **détail des revenus** avant déductions, abattements et cotisations. Le seuil d'éligibilité correspond à **85%** de ce revenu.

⚠ *Cela ne correspond pas au revenu brut net global ou au net global imposable.*

Des simulations sont possibles sur <http://www.gip-cadres-avenir.nc> ou www.nouvelle-caledonie.gouv.fr, rubrique Passeport Mobilité.

SITUATION	Nb de parts	REVENU ANNUEL
		CFP
Célibataire, divorcé ou veuf sans enfant à charge	1	3 738 734
Célibataire ou divorcé ayant un enfant à charge	1,5	5 608 101
Marié sans enfant à charge	2	7 477 468
Célibataire ou divorcé ayant deux enfants à charge	2	7 477 468
Marié ou veuf ayant un enfant à charge	2,5	9 346 835
Marié ou veuf ayant deux enfants à charge	3	11 216 202
Célibataire ou divorcé ayant trois enfants à charge	3	11 216 202
Marié ou veuf ayant trois enfants à charge	4	14 954 936
Célibataire ou divorcé ayant quatre enfants à charge	4	14 954 936
Marié ou veuf ayant quatre enfants à charge	5	18 693 670
Célibataire ou divorcé ayant cinq enfants à charge	5	18 693 670
Marié ou veuf ayant cinq enfants à charge	6	22 432 404
Célibataire ou divorcé ayant six enfants à charge	6	22 432 404
Marié ou veuf ayant six enfants à charge	7	26 171 138

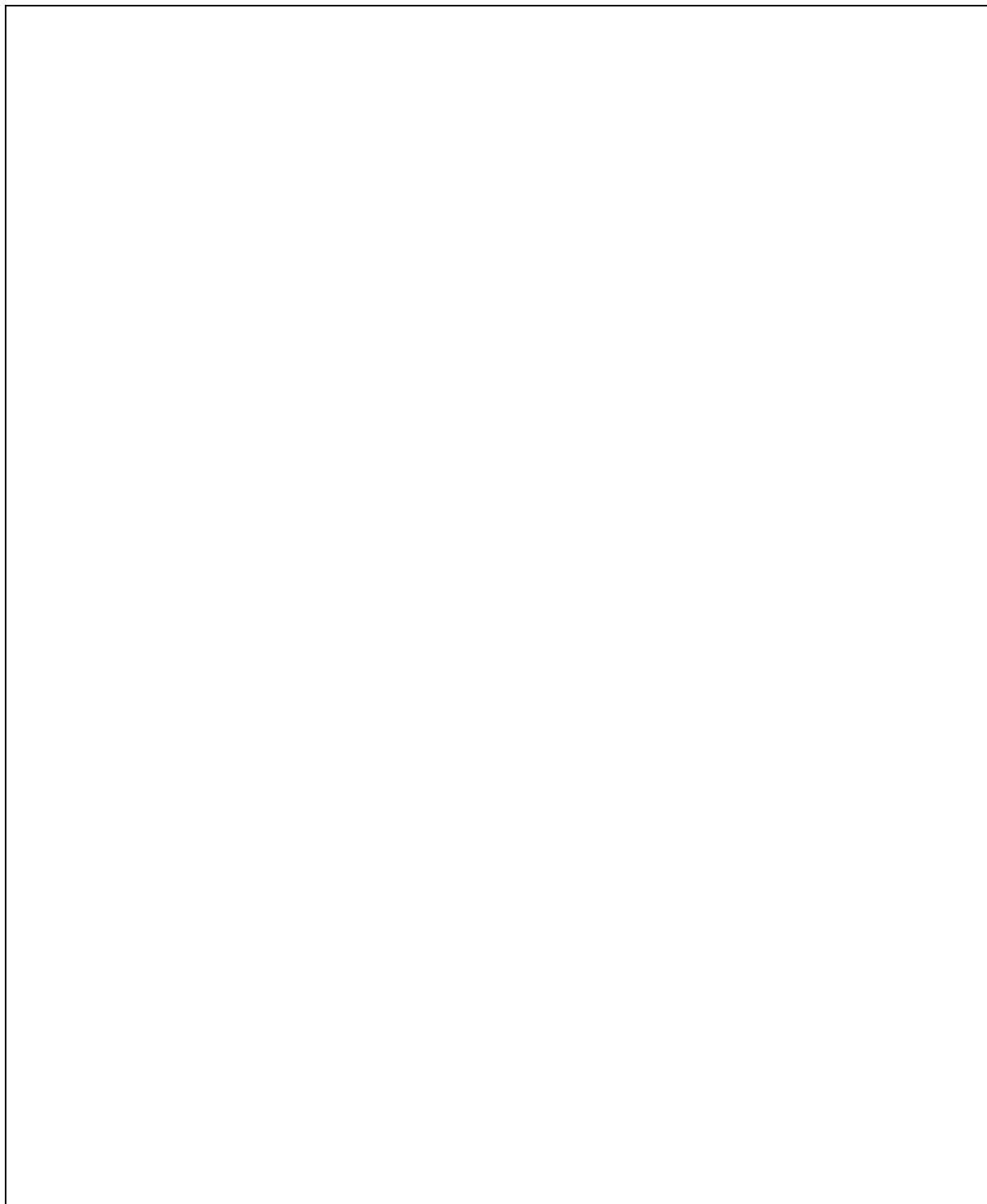
De plus

- 1) Le calcul se fait sur la base du code général des impôts Métropolitain.
- 2) Le calcul prend en compte le dernier avis d'imposition en vigueur.
- 3) Pour l'imposition des contribuables célibataires ou divorcés qui vivent seuls, le nombre de parts prévu est augmenté de 0,5 lorsqu'ils supportent à titre exclusif ou principal la charge d'au moins un enfant.

Le dossier doit être retourné pour instruction à :

La Continuité Territoriale Nouvelle Calédonie
16 rue d'Austerlitz, 1^{er} étage
BP C5 - 98844 Nouméa Cedex

Tél. : 687 26.56.30 Fax : 26.56.59
Email: passport.mobilite@gipfca.nc



Cadre réservé à la correspondance